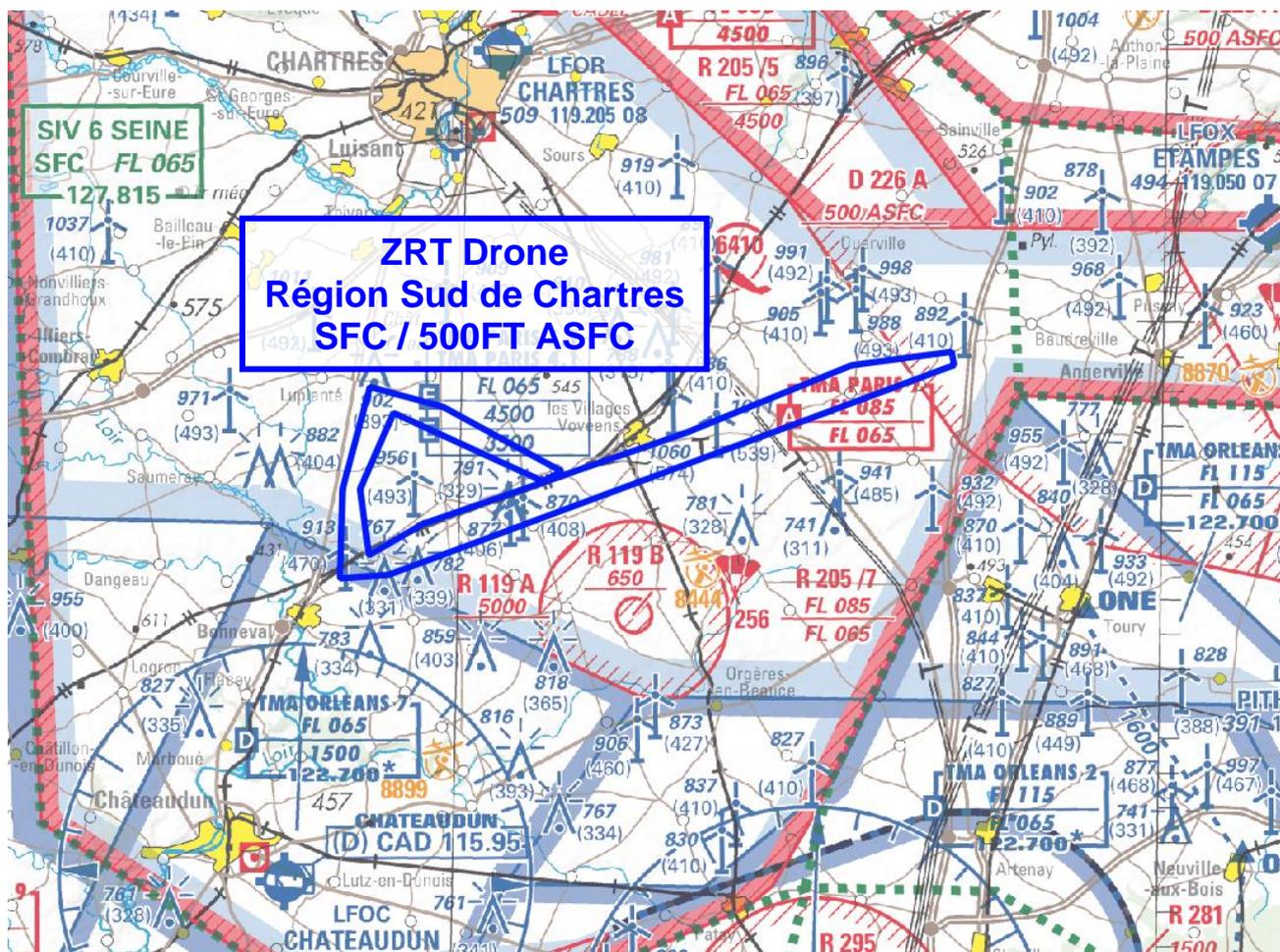


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) au profit de vols hors vue d'aéronefs sans équipage à bord dans la région Sud de Chartres

En vigueur : Du 16 octobre 2025 au 14 octobre 2026

Lieu : FIR : Paris LFFF



Extrait carte 1 / 500 000 IGN – Édition 2025

ACTIVITÉ

Vol d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue de jour.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable par NOTAM avec un préavis minimum de 48 heures : SR-30 - SS+30

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
SEINE INFO : 127.815 MHz (pendant HOR ATS)

ORGANISME GESTIONNAIRE

Société RIFT
Mail : contact@rift.aero
Tél. : 06 51 21 92 69 ou 06 07 21 98 46 ou 06 89 65 28 74

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs sans équipage à bord mis en œuvre par le gestionnaire ;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire (Tél : 06 51 21 92 69 ou 06 07 21 98 46 ou 06 89 65 28 74).

SERVICES RENDUS

Service d'information et d'alerte rendus par SEINE INFO ou PARIS INFO ou PARIS CTL

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT DRONE REGION SUD DE CHARTRES****Limites latérales**

48°19'02"N, 001°50'55"E
48°18'39"N, 001°51'02"E
48°15'28"N, 001°38'51"E
48°12'20"N, 001°26'58"E
48°12'12"N, 001°24'53"E
48°14'47"N, 001°24'55"E
48°17'44"N, 001°26'00"E
48°17'12"N, 001°29'09"E
48°15'24"N, 001°34'18"E
48°15'07"N, 001°33'28"E
48°17'00"N, 001°27'02"E
48°14'47"N, 001°25'40"E
48°12'53"N, 001°26'06"E
48°13'49"N, 001°28'23"E
48°16'35"N, 001°39'36"E
48°18'36"N, 001°46'38"E

Limites verticales

SFC / 500 ft ASFC